

les Brèves : — by ARCHPARC —

HORS-SÉRIE
espaces verts

JUIN
2024



FLORE ◆ ARBRES & HAIES ◆ POLLINISATEURS ◆ BASSIN D'ORAGE ◆ MATÉRIEL ◆ ARCHPARC

◆ L'édito by Serge Delsante

Tout au long de l'année 2024, les élus du SMAG – Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois – et son équipe de professionnels ont travaillé à la réalisation de l'une des promesses d'ArchParc : **conjuguer travail et vie personnelle dans un parc d'activités novateur et durable**, un parc du XXI^e siècle. La préservation et l'entretien de nos 20 hectares d'espaces verts en est le symbole visible.

Cette nouvelle édition hors-série des Brèves by ArchParc nous permet de vous présenter les différentes facettes de cette promesse qu'il s'agisse de notre politique de tonte des pelouses, de taille des haies, de la préservation de la faune et de la flore sauvage ou encore de la gestion de notre bassin d'orage.

Je tenais également à vous rappeler que notre équipe «espaces verts», présente en permanence sur le parc, est à votre écoute sur l'amélioration de nos espaces communs comme privatifs. **N'hésitez pas à nous consulter !**

Serge DELSANTE ◆
Président du SMAG



La tonte sur le parc

Les pelouses courantes d'espaces verts urbains constituent le revêtement de base qui met en valeur l'arbre sur le gazon, le massif floral, le bâtiment et toutes sortes de constructions comme il est possible de voir sur le parc. La tonte permet de maintenir cette mise en valeur.

Opérer des tontes tardives permet de laisser les premières fleurs éclore, alimenter les insectes et ensemençer le terrain pour l'année suivante.

En période estivale, nous opérons des tontes hautes afin de limiter l'évapotranspiration et protéger le pied des herbes des brûlures du soleil.

Depuis cette année, nous opérons, lorsque cela est possible, des tontes laissant des bandes d'herbes hautes qui participent de façon continue à nourrir les abeilles et assurer l'ensemencement de toutes les variétés au gré des saisons.



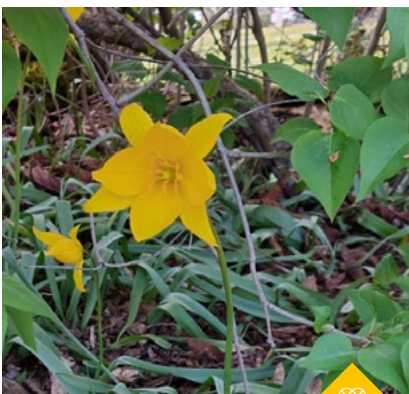
La flore sauvage by ArchParc

Grâce au travail de recensement et de suivi très précis de l'Association du Préau à Lathoy et la SFO Rhône-Alpes, **une dizaine d'espèces différentes d'orchidées sauvages a été identifiée parmi les 1 200 plantes répertoriées sur le parc.**

Nos échanges réguliers nous permettent d'assurer une belle cohabitation entre les orchidées sauvages et l'activité économique du parc. Lors de leur pousse au printemps, ces orchidées sont repérées et protégées par un piquetage.



Au delà des orchidées sauvages, Olivier, notre collègue passionné des espaces verts, **a repéré, petit à petit des espèces sauvages locales** comme la tulipe des bois et l'ornithogale à fleurs penchées. Chaque mois d'avril, vous pouvez les découvrir au gré de vos promenades dans le parc de Chosal ou aux abords du Centre de Convention by ArchParc.



Les arbres et les haies du parc

Les arbres et les haies en général jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement écologique, notamment en milieu urbain, pour leur capacité à fixer le carbone et le gaz carbonique. Ils prennent également une part active dans le cycle de l'eau et offrent une contribution effective à l'écosystème et la biodiversité.

La loi interdit de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet afin de respecter la période de nidification avant l'envol des oisillons.



En matière d'aménagement ou de nouvelles constructions sur le parc, le PLU d'Archamps prévoit que les espaces verts seront plantés à raison d'un arbre feuillu de haute tige (au moins 4m au moment de la plantation) pour 100 m² de surface de pleine terre.

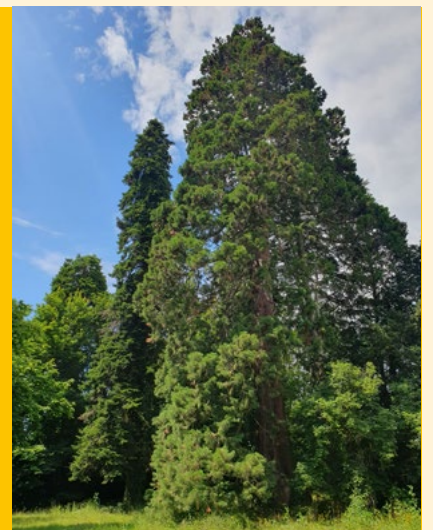
Cette année, et pour la première fois depuis l'existence du parc, **nous avons dû faire enlever des arbres morts sur pied qui compromettaient la sûreté des utilisateurs.** Et surtout, le broyage sur place des troncs et branches coupés nous a évité de nombreuses évacuations en déchetterie, option la plus coûteuse et la moins écolo, car elle exige plus de manutention, de frais d'essence et de frais de déchetterie.



Nous venons de lancer un diagnostic approfondi Arbre Conseil pour l'un des très vieux cèdres du Parc de Chosal.

Ce diagnostic, assuré par ONF Vegetis, prend en compte le développement du sujet dans son environnement proche, ses antécédents de gestion, son état physiologique, sanitaire, ses singularités mécaniques, et se termine par des préconisations.

◆ A suivre @ArchParc





Les pollinisateurs favorisés

Les prairies fleuries permettent de concilier esthétique et coût d'exploitation, tout en répondant aux exigences des utilisateurs que nous sommes tous de faire entrer la nature dans un environnement urbanisé.

Dans l'amélioration de la biodiversité du site, nous allons progressivement réintroduire des zones de prairies fleuries : une semence reprenant 37 variétés différentes représentant 26 espèces.

Des mélanges utiles aux pollinisateurs pendant toute la période estivale. Les insectes pollinisateurs pourront butiner sur des fleurs riches en nectar et en pollen. Au-delà de l'aspect ornemental, ce mélange apporte une plus-value pour la biodiversité.



La gestion des nuisibles

Les Processionnaires du pin et les Processionnaires du chêne sont des insectes (papillons) qui, au stade chenille, sont recouverts de poils urticants. Ces poils, que l'on retrouve sur les chenilles à certains stades de leur développement, dans les cocons, dans les nids et dans les sites d'enfouissement **sont dangereux pour l'Homme et les animaux domestiques.**

Des moyens de lutte curatifs, essentiellement mécaniques existent :

- ◆ La destruction des nids par des professionnels équipés, si les arbres sont peu nombreux, faciles d'accès et de faible hauteur.
- ◆ La pose de pièges à chenilles contre la chenille processionnaire du pin : des colliers peuvent être mis autour des troncs avant l'hiver, saison où les chenilles descendent des pins pour s'enfouir au sol.



Sur le parc, nous avons choisi de piéger les chenilles processionnaires en adoptant une démarche éco responsable. Nous réintroduisons le prédateur naturel des chenilles en favorisant la nidification des mésanges.



Bassin d'orage

La fonction d'un bassin d'orage, ou de rétention, est de stocker de manière temporaire la pluie en cas de précipitations exceptionnelles, pour ensuite la restituer lentement à débit régulé vers un exutoire : le sol, les eaux de surface ou le réseau public s'il n'y a pas d'autre choix. L'objectif étant de ne pas surcharger le réseau aval/d'eau pluviale au moment où la crue est la plus forte.

Sur le parc, son emplacement, au nord de la ZAC, correspond à une ancienne carrière de gravier devenue lieu de stockage des remblais de chantier de l'autoroute pour finir de servir en bassin de rétention. Il est

d'un volume confortable pour assurer son rôle de rétention actuel : il mesure environ 140 mètres de long, 60 de large au sommet, pour se restreindre, 20 mètres plus bas, à un bassin de 80 mètres sur 15 de large.

Nous l'entretiens régulièrement afin qu'il garde toute sa fonctionnalité.

À noter que ce bassin est un lieu de développement idéal de la flore et de la faune sauvage du parc :

7 variétés d'orchidées sauvages côtoient la couleuvre d'Esculape ou encore la linotte mélodieuse...



Formation des équipes et matériel

Nous assurons l'entretien de notre matériel en nous appuyant sur des professionnels dédiés mais également en adoptant des mesures de maintenance préventive. Notre équipe étoffée avec Brahim et Olivier suit régulièrement des formations de remise à niveau en matière d'entretien mécanique et de gestes de sécurité.

Des budgets spécifiques sont désormais alloués à leur formation, au même titre que le renouvellement du matériel ou l'entretien des locaux.



Vous souhaiteriez nous consulter pour des conseils sur la gestion de vos espaces verts

Contactez-nous !

François STIEAU se tient à votre disposition pour convenir avec vous d'une visite sur place qui permettra l'établissement d'un devis.

◆ Vous pouvez l'appeler au **07 86 65 31 80** ou par email à **f.stieau@archparc.fr**



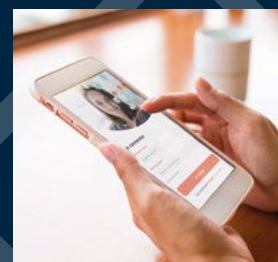
Pour rappel, l'Accueil du Parc et toutes nos équipes direction, développement économique, innovation et entrepreneuriat, ainsi que la régie séminaire, bâtiments et espaces verts, **ont déménagé en avril dernier.**

Nos numéros de téléphones n'ont pas changé mais une seule adresse est à retenir :

**CENTRE DE CONVENTION BY ARCHPARC
480 RUE RICHARD GURLEY DREW
ARCHPARC
74160 ARCHAMPS**

Pour ne rien manquer de nos actualités, abonnez-vous à notre webapp directement sur votre mobile.

◆ Rendez-vous sur **app. archparc.fr**
ou via notre site web :
archparc.fr/travailler/



Toutes nos équipes restent à votre écoute au quotidien via notre Accueil, qu'il s'agisse d'immobilier, de séminaire, de relationnel ou d'idées nouvelles !

ADRESSE : CENTRE DE CONVENTION BY ARCHPARC, 480 RUE RICHARD GURLEY DREW - ARCHPARC F-74160 ARCHAMPS

Retrouvez les services et les contacts du parc sur notre site [archparc.fr](https://www.archparc.fr)
Suivez notre actualité sur [in](https://www.linkedin.com/company/archparc) et [f](https://www.facebook.com/archparc) @ArchParc et [@centredeconventionbyarchparc](https://www.instagram.com/centredeconventionbyarchparc)